



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'HERAULT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL D'ENREGISTREMENT N° 2015-I-1543 du 19 août 2015

VU le titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et notamment ses articles L. 512-7 à L. 512-7-7 et R. 512-46-1 et suivants ;

VU le livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations ;

VU l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2251 (préparation et conditionnement de vins) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

VU l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

VU la demande d'enregistrement déposée le 26 janvier 2015 par la Société Domaines Robert Vic, dont le siège social est situé à Preignes le Vieux 34450 VIAS;

VU le dossier joint à la demande susvisée ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-I-563 du 24/04/2015 fixant les jours et heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public du lundi 18 mai 2015 au mercredi 17 juin 2015 inclus ;

VU les résultats de la consultation du public ;

VU l'avis favorable du conseil municipal de Montblanc formulé le 29 juin 2015;
Les conseils municipaux de Vias et Portiragnes n'ont pas délibéré sur cette demande.

VU le rapport et l'avis de l'inspection des installations classées en date du 27/07/2015 ;

VU le projet d'arrêté porté à la connaissance de l'exploitant ;

CONSIDÉRANT que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté de prescriptions générales pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure d'autorisation ;

Le bâtiment de stockage et de conditionnement d'une surface totale de 3 999m², l'installation de nouvelles cuves (35 cuves), l'installation de nouveaux équipements (2 lignes de conditionnement, un presseur, un filtre tangentiel, un compresseur et deux groupes de froid), l'aménagement d'un système autonome de traitement des eaux usées sanitaires et l'aménagement d'un nouveau bassin d'évaporation d'une surface de 10 500m².de la société les Domaines de Robert Vic à Vias, ci-après nommée l'exploitant, dont le siège social est situé à Preignes le Vieux 34450 VIAS, représentée par M.Jérôme VIC, Directeur de la société, sont enregistrés.

<u>TITRE 1. PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES.....</u>	<u>3</u>
<u>CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE.....</u>	<u>3</u>
Article 1.1.1. Exploitant, durée, péremption.....	3
<u>CHAPITRE 1.2. NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS.....</u>	<u>3</u>
Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées.....	3
Article 1.2.2. Situation de l'établissement.....	3
<u>CHAPITRE 1.3. CONFORMITE AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT.....</u>	<u>4</u>
Article 1.3.1. Conformité au dossier d'enregistrement.....	4
<u>CHAPITRE 1.4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES.....</u>	<u>4</u>
Article 1.4.1. Prescriptions des actes antérieurs	
Article 1.4.1. Arrêtés ministériels de prescriptions générales.....	4
<u>TITRE 2. PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES.....</u>	<u>4</u>
<u>TITRE 3. MODALITÉS D'EXÉCUTION, VOIES DE RECOURS.....</u>	<u>4</u>
<u>CHAPITRE 3.1. INSPECTION DES INSTALLATIONS.....</u>	<u>4</u>
Article 3.1.1 Inspection de l'administration.....	4
Article 3.1.2. Contrôles particuliers.....	5
<u>CHAPITRE 3.2. CESSATION D'ACTIVITE- MODIFICATIONS.....</u>	<u>5</u>
Article 3.2.1. Cessation d'activité.....	5
Article 3.2.2. Transfert - Changement d'exploitant.....	5
Article 3.2.3. Évolution des conditions de l'autorisation.....	5
<u>CHAPITRE 3.3 DELAIS ET VOIES DE RECOURS.....</u>	<u>6</u>
<u>CHAPITRE 3.4 AFFICHAGE ET COMMUNICATION DES CONDITIONS D'AUTORISATION.....</u>	<u>6</u>
<u>TITRE 4. EXECUTION.....</u>	<u>6</u>

**En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée
à la mairie de VIAS**